Ontario

PRÉPARONS L'AVENIR DÈS AUJOURD'HUI

La Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario

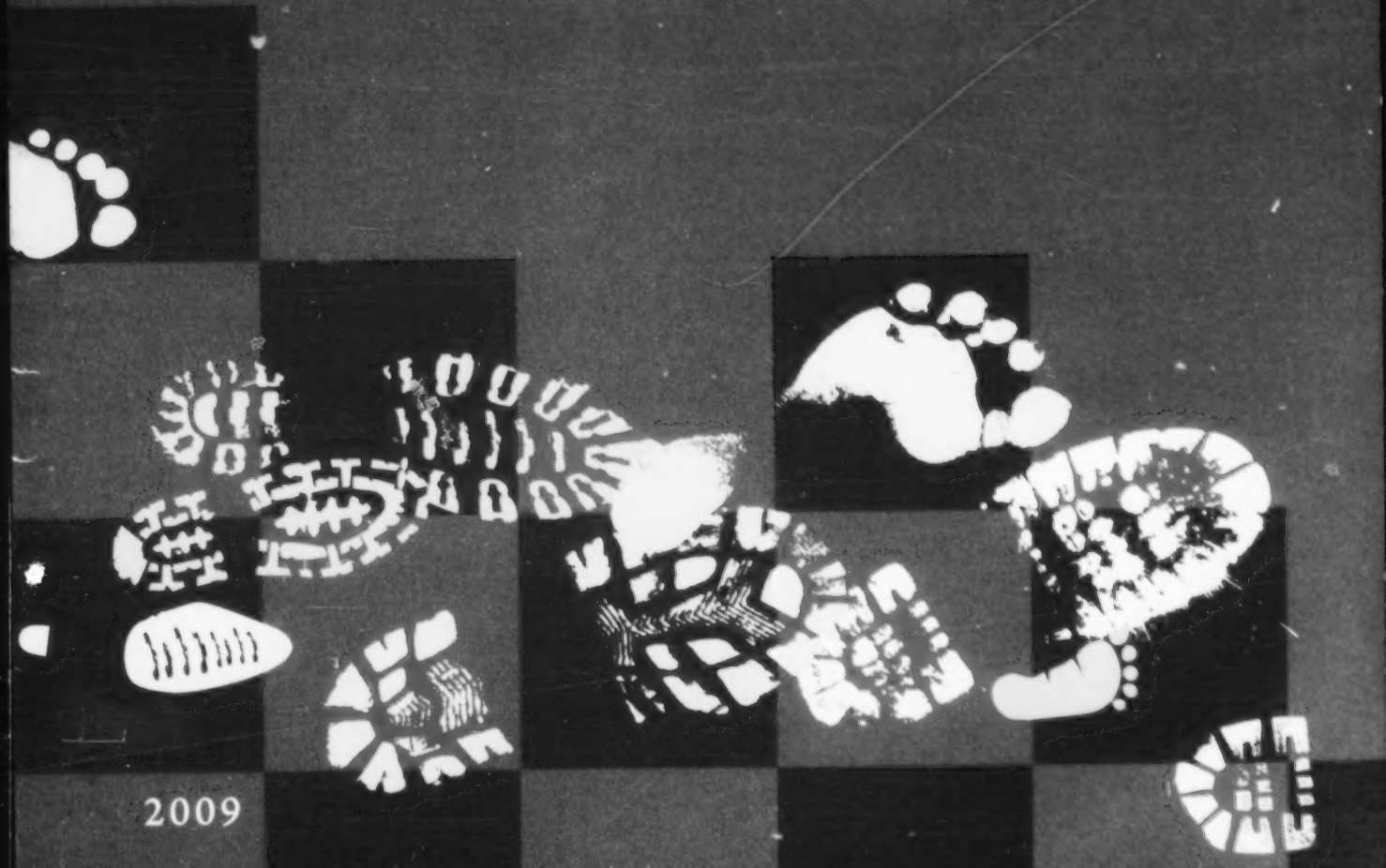

2009

Table des matières

Introduction	3
La vision	6
La politique	8
Les objectifs, les stratégies et les actions	11
L'enseignement et l'apprentissage	11
L'engagement des élèves et les relations avec la communauté	14
Le leadership environnemental	18
Le suivi des progrès	22
Conclusion	25
Annexe	26

An equivalent publication is available in English under the title *Acting Today, Shaping Tomorrow: A Policy Framework for Environmental Education in Ontario Schools.*

Cette publication est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

« *Les écoles ont un rôle vital à jouer dans la préparation de nos jeunes afin qu'ils prennent leur place en tant que citoyens informés, engagés et habilités qui joueront un rôle essentiel pour bâtir l'avenir de nos communautés, de notre province, de notre pays et de l'environnement mondial.* »

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007*, p. 1

INTRODUCTION

Les États du monde entier sont confrontés à des problèmes épineux sur le plan environnemental et social, et il est de plus en plus admis que l'éducation a un rôle crucial à jouer dans leur résolution. Nous devons aider les élèves à comprendre de quelles façons nos comportements individuels et collectifs ont des répercussions sur l'environnement et comment des modes de vie respectueux de l'environnement peuvent contribuer au maintien et au développement d'écosystèmes sains et durables. L'éducation environnementale est un outil essentiel qui aide les élèves à comprendre la nature et la complexité des défis dans ce domaine et renforce leur capacité à prendre des mesures appropriées.

À l'approche de la mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), les gouvernements partout au Canada et à travers le monde ont lancé un vaste éventail de projets se rapportant à l'éducation environnementale et à des initiatives de développement durable. En Ontario, le gouvernement a entrepris l'examen de l'éducation environnementale dans le curriculum par l'intermédiaire du Conseil du curriculum. Dans le cadre de cet examen, un groupe de travail présidé par la D^re^ Roberta Bondar fut chargé d'un mandat consistant à « analyser les besoins et à faire des recherches sur les méthodes efficaces d'enseignement et d'apprentissage en matière d'éducation environnementale dans les écoles élémentaires et secondaires » (p. 3). Le rapport de ce groupe de travail, intitulé *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir*, fut publié en juin 2007 et le gouvernement va maintenant de l'avant à l'égard de la totalité des 32 recommandations de ce rapport.

Le gouvernement s'est engagé à ce que l'éducation environnementale, telle que décrite dans *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir*, soit intégrée à l'apprentissage de chaque élève et à ce que les pratiques écologiques soient favorisées dans l'ensemble du système d'éducation. Le gouvernement et ses ministères ont par ailleurs poursuivi leur programme à l'égard de l'environnement et des changements climatiques.

L'éducation environnementale est l'éducation concernant l'environnement, pour l'environnement et dans l'environnement qui favorise une compréhension, une expérience riche et pratique et une appréciation des interactions dynamiques entre :

- les systèmes physiques et biologiques de la Terre;
- la dépendance de nos systèmes sociaux et économiques à l'égard de ces systèmes naturels;
- les dimensions scientifiques et humaines des enjeux environnementaux;
- les conséquences positives et négatives, voulues et involontaires, des interactions entre les systèmes créés par l'homme et les systèmes naturels.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007*, p. 6

La politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario, telle que décrite dans le présent document, reconnaît qu'aucun modèle n'est universel en matière de mise en œuvre de l'éducation environnementale. Malgré une adhésion générale à des principes et aux concepts qui les sous-tendent, des objectifs et des processus spécifiques doivent être définis localement en fonction de la pluralité des conditions environnementales, économiques et sociales présentes dans une société aussi diversifiée que la nôtre. Par conséquent, la politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario guidera les conseils scolaires et les écoles dans le développement des connaissances et des habiletés nécessaires pour la mise en œuvre de l'éducation environnementale dans un contexte centré sur la communauté.

La politique vise plus que les symptômes évidents des enjeux environnementaux – la pollution de l'air et de l'eau, par exemple – pour englober les causes sous-jacentes qui trouvent leur source dans les valeurs personnelles et sociales et les structures organisationnelles. Elle cherche à promouvoir des changements dans les comportements individuels et les pratiques organisationnelles dans le but de réduire leurs empreintes écologiques tout en favorisant un engagement communautaire accru pour atteindre ce même but.

La politique reflète, promeut et guide la mise en œuvre d'une éducation environnementale qui :

- est adaptée à la communauté;
- convient à la réalité culturelle;
- permet de mieux comprendre que les enjeux locaux ont souvent des répercussions sur le plan provincial, national et mondial;
- renforce les capacités à l'égard du processus décisionnel et de la gestion responsable de l'environnement au niveau de la communauté;

- tient compte de la vision énoncée dans la politique d'aménagement linguistique (PAL);
- favorise l'apprentissage tout au long de la vie;
- soutient la définition de l'éducation environnementale telle que stipulée dans le document *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir.*

Dans *Appuyer chaque élève : Tonifier l'éducation en Ontario, 2008,* le Ministère a identifié trois priorités qui guident ses efforts de soutien à l'éducation publique :

- de hauts niveaux de rendement des élèves;
- la réduction des écarts en matière de rendement des élèves;
- l'accroissement de la confiance du public dans l'éducation publique.

La recherche a montré que non seulement l'éducation environnementale accroit-elle la conscience de l'environnement chez les élèves, mais elle contribue également à un meilleur rendement scolaire pour tous les élèves. L'un des facteurs clés permettant à l'éducation environnementale d'appuyer les trois priorités ministérielles repose sur sa capacité de faire appel à *l'engagement des élèves.*

> ***Lorsque les élèves sont engagés dans leur milieu social et d'apprentissage, ils sont mieux placés pour acquérir les compétences et les connaissances et mettre à profit les possibilités qui leur permettent de réaliser leur plein potentiel, d'apprendre tout au long de leur vie et de contribuer à une société prospère et cohésive. En allant de l'avant avec notre programme en éducation, nous insufflerons une nouvelle énergie à nos efforts pour encourager l'engagement des élèves, tant sur le plan scolaire que social.***
>
> Ministère de l'Éducation de l'Ontario,
> *Appuyer chaque élève : Tonifier l'éducation en Ontario, 2008,* p. 12

La vision de l'éducation environnementale pour l'Ontario est énoncée dans le rapport *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir* :

> ***Le système éducatif de l'Ontario fournira aux élèves les connaissances, les habiletés, les perspectives et les pratiques dont ils auront besoin pour devenir des citoyennes et citoyens responsables par rapport à l'environnement. Les élèves comprendront les liens fondamentaux qui existent entre tous et chacun et par rapport au monde qui nous entoure, de par nos relations à la nourriture, à l'eau, à l'énergie, à l'air et à la terre, et également de l'interaction avec tout ce qui vit. Le système d'éducation offrira aux élèves des occasions de prendre part à des activités visant à approfondir cette compréhension, que ce soit en classe ou au sein de la collectivité.***
>
> Ministère de l'Éducation de l'Ontario,
> *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007*, p. 4

La politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario offre aux conseils scolaires et aux écoles une approche à l'éducation environnementale qui reconnait les besoins des élèves de l'Ontario et encourage la responsabilité environnementale dans les opérations à tous les niveaux du système d'éducation.

La politique a pour but d'assurer que tous les élèves ont la possibilité d'apprendre et de montrer leur engagement par le leadership participatif. L'éducation environnementale doit répondre aux besoins des élèves à l'égard de leur culture, leur langue, leur sexe, leur capacité et d'autres aspects de la diversité.

Au bout du compte, l'avenir des enjeux environnementaux et de leurs solutions réside chez les élèves d'aujourd'hui. Ce sont eux qui façonneront le monde de demain. Il est crucial, maintenant plus que jamais, non seulement que notre système d'éducation prépare ces jeunes sur le plan scolaire, mais qu'il leur offre aussi la possibilité d'acquérir les habiletés, les perspectives et les expériences dont ils ont besoin pour relever les défis de l'avenir au niveau social et environnemental.

Élaborée à la suite d'un processus exhaustif de recherches et de consultation auprès des intervenants en éducation, la politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario adopte une approche intégrée de l'éducation environnementale, encourage des approches ciblées en matière de perfectionnement professionnel, souligne l'importance de l'engagement communautaire et propose des modèles pour guider sa mise en œuvre et pour en suivre les progrès.

LA POLITIQUE

La politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario propose l'adoption d'une vision partagée, d'un vocabulaire commun et d'un engagement envers le leadership des élèves, et elle repose sur le partage d'expertises variées et de ressources.

La politique comprend trois objectifs détaillés dans le chapitre qui suit. Ces derniers sont centrés autour des thèmes suivants : *l'enseignement et l'apprentissage, l'engagement des élèves et les relations avec la communauté* et *le leadership environnemental*. Le premier objectif prescrit les apprentissages liés aux enjeux environnementaux et aux solutions à anticiper. Le second objectif vise le développement de l'engagement des élèves envers la promotion d'une gestion saine de l'environnement à l'école et dans la communauté élargie. Le troisième objectif met l'accent sur l'importance du leadership dans la mise en œuvre et la promotion de pratiques écoresponsables à travers le système d'éducation afin que le personnel scolaire, les parents, les membres de la communauté et les élèves puissent adopter un mode de vie qui encourage le développement durable.

Il est convenu que la politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario sera mise en œuvre au fil du temps et qu'elle se fera en fonction des besoins et des réalités du milieu local. Les conseils scolaires seront donc tenus de réviser leur politique d'éducation environnementale ou d'en adopter une en collaboration avec leurs partenaires communautaires, de manière à ce qu'elle reflète leurs particularités locales. La politique facilitera la mise en œuvre de projets qui s'intègrent aux programmes et aux initiatives associés au curriculum de l'Ontario afin d'approfondir et d'élargir l'apprentissage des élèves en éducation environnementale et d'aider les conseils scolaires dans l'instauration de pratiques de gestion écologiques.

Les conseils scolaires trouveront dans la structure de la présente politique un modèle qui est conçu à partir de trois objectifs et qui pourrait faciliter l'élaboration de leurs propres politiques. Au fur et à mesure que les conseils scolaires à travers la province développeront leurs politiques en se basant sur ce modèle, les trois objectifs de la présente politique viendront à constituer les assises provinciales de l'éducation environnementale dans les écoles élémentaires et secondaires.

Afin d'aider les écoles à atteindre les trois objectifs précités, le présent document propose une série de stratégies et d'actions ainsi que des exemples d'indicateurs qui leur permettront de planifier la mise en œuvre de l'éducation environnementale dans leur milieu et d'en mesurer les progrès. En ayant recours à ces outils, les écoles pourront constater les retombées de leur travail en éducation environnementale non seulement dans leurs activités de tous les jours mais aussi dans leur planification à long terme.

L'éducation environnementale – une responsabilité partagée

La politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario convient que l'éducation environnementale est une responsabilité partagée et que nous avons tous des rôles à jouer à titre d'élève, d'enseignante ou d'enseignant, de chef de file ou de membre de la communauté. Par exemple :

- un ou une élève de 1re année peut apporter un message à la maison et sensibiliser sa famille au recyclage;
- des élèves peuvent prendre part à un projet de conservation de l'eau dans leur communauté, puis devenir des chefs de file à ce sujet à l'école;
- dans le cadre de leurs efforts servant à intégrer l'éducation environnementale à leur programme d'enseignement, les éducateurs peuvent promouvoir une variété d'activités et d'événements liés à l'environnement tels que des expositions d'œuvres d'art faites à partir de matériaux recyclés;
- les cadres supérieurs du système, le personnel scolaire, les parents et les membres de la communauté peuvent tous s'informer et apprendre au sujet des enjeux environnementaux, sensibiliser leur entourage, partager leurs expertises et entreprendre des actions par l'entremise de projets à l'école.

L'éducation environnementale permet aux élèves et à la communauté scolaire de comprendre que les enjeux environnementaux doivent être considérés dans leur contexte local et global en offrant « ...aux élèves en Ontario une éducation pour leur avenir, une éducation qui leur fournira les connaissances, les compétences et le comportement nécessaires pour faire face à un monde de plus en plus complexe et qui leur permettra de trouver des solutions pour créer une société saine. » (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007*, p. 17)

Non seulement l'éducation environnementale élargit-elle les connaissances des élèves à propos de l'environnement, mais elle renforce également leur pensée critique et leurs habiletés en résolution de problèmes et augmente leur interdépendance avec la communauté. C'est ainsi que l'éducation environnementale appuie les objectifs de l'initiative de développement du caractère. Au fur et à mesure que les élèves acquièrent ces connaissances et ces habiletés, ils développent leur capacité de passer de la sensibilisation à l'action de sorte qu'ils « aient une pensée critique, une sensibilité profonde et qu'ils agissent avec sagesse » à l'égard de l'environnement. (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Vers des points communs : le développement du caractère dans les écoles de l'Ontario, de la maternelle à la 12e année, 2008*, p. 17)

L'éducation environnementale a également des liens significatifs et des points communs avec d'autres initiatives ministérielles. À titre d'exemple, les objectifs de la politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario appuient ceux du cadre d'élaboration des politiques en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit qui énonce que tous les élèves de l'Ontario auront « une connaissance et une compréhension des traditions, de la culture et des perspectives traditionnelles et contemporaines des Premières nations, des Métis et des Inuit ». (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit, 2007*, p. 7)

De plus, le fait que l'éducation environnementale s'insère dans un contexte communautaire appuie également la politique d'aménagement linguistique. Elle reconnaît les besoins spécifiques de la communauté francophone en matière de développement économique, social et linguistique. Ainsi, l'éducation environnementale permet à la communauté francophone d'intégrer les circonstances qui lui sont propres dans le développement d'approches menant à la sensibilisation à l'environnement et à la durabilité (voir http://www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/).

Enfin, les principes de l'éducation environnementale qui reconnaissent les conséquences des facteurs environnementaux sur le bien-être humain sont tout à fait cohérents avec les fondements d'une école saine qui font ressortir les bienfaits d'un environnement physique sain et d'un milieu social favorable pour un apprentissage réussi (voir http://www.edu.gov.on.ca/fre/healthyschools/foundations.html).

LES OBJECTIFS, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS

L'éducation environnementale permet aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour devenir des citoyens actifs et responsables sur le plan environnemental et de mettre en action ces connaissances et ces habiletés afin d'instaurer collectivement des changements durables.

Pour favoriser l'apprentissage chez les élèves, les enseignants doivent acquérir les connaissances, les compétences et les perspectives qui leur permettront d'enseigner avec confiance au sujet des enjeux environnementaux et d'exposer les élèves à une variété de points de vue. En se servant de leurs compétences pédagogiques acquises sur le terrain, ils pourront fournir aux élèves des occasions d'apprentissage par l'expérience qui sont pertinentes. Puisque l'éducation environnementale ne s'enseigne pas de façon isolée mais repose sur une intégration pluridisciplinaire, les enseignants doivent également être habilités à mettre en relation les enjeux environnementaux avec les processus et les contenus d'apprentissage des diverses disciplines, par exemple, tout en conservant à l'esprit un portrait global de la complexité des enjeux environnementaux afin de guider les élèves vers la conscience de l'environnement.

OBJECTIF

À la fin de la 12e année, les élèves acquerront les connaissances, les habiletés et les perspectives favorisant chez eux une compréhension des liens fondamentaux les unissant aux autres, au monde qui les entoure et à tous les êtres vivants.

STRATÉGIE 1.1

Accroître les connaissances des élèves et les amener à développer des habiletés et des perspectives pour que leurs actions entraînent une gestion écoresponsable de leur environnement.

ACTIONS

Le ministère de l'Éducation :

- intégrera des attentes et des occasions d'apprentissage en matière d'éducation environnementale à l'ensemble du curriculum de l'Ontario pour toutes les années d'études, les matières et les disciplines scolaires, et ce, d'une façon qui convient à l'âge des élèves;
- s'assurera que les *Normes sur l'éducation environnementale dans le curriculum* (voir http://www.edu.gov.on.ca/conseilducurriculum/standards.html) sont intégrées aux programmes-cadres en cours de révision ou d'élaboration pour toutes les matières et disciplines;
- mettra à jour annuellement sur son site Web les documents *Éducation environnementale – Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage, de la 1re à la 8e année* (voir http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/environment.html) et *Éducation environnementale – Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage, de la 9e à la 12e année* (voir http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/environment.html) afin d'aider le personnel enseignant à élaborer une planification de l'apprentissage significative pour leurs classes et leur école;
- favorisera les liens entre la politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario et les politiques, cadres et initiatives comme l'initiative de développement du caractère et le Cadre d'élaboration des politiques en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits afin d'aider les élèves à devenir des membres compréhensifs et responsables de la société.

Les conseils scolaires :

- utiliseront les documents de ressources qui conviennent pour appuyer la mise en œuvre des programmes-cadres révisés;
- appuieront le personnel et les élèves quand il s'agira de relier les connaissances et les habiletés en matière d'environnement et les actions requises pour une gestion responsable de l'environnement avec les traditions écologiques des Premières nations, des Métis et des Inuits et toute autre initiative qui appuie les principes d'écocivisme.

Les écoles :

- fourniront aux élèves des possibilités d'acquérir les connaissances et les habiletés liées à l'éducation environnementale dans toutes les matières et les inciteront à mettre en pratique leurs connaissances et leurs habiletés dans le cadre de projets faisant appel à l'action au niveau environnemental (p. ex., perte de la biodiversité, changements climatiques, réduction des déchets, conservation de l'énergie);
- mettront les élèves au défi de développer des habiletés de la pensée systémique et axée sur l'avenir, habiletés qui leur permettront de devenir des citoyens éclairés et actifs.

Une salle de classe à l'extérieur

Au centre-ville de Sudbury, les élèves et le personnel de l'école publique Jeanne-Sauvé du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ont restitué la cour d'école à son état naturel. Ils ont planté arbres, arbustes et fleurs après avoir effectué une recherche sur les végétaux propices à attirer les oiseaux et les papillons. Ils ont aussi incorporé des nichoirs et des mangeoires à oiseaux à leur projet. L'école a également reçu une subvention de la ville pour construire, avec l'aide des parents, un pavillon de jardin servant de salle de classe pour des activités d'apprentissage en plein air.

STRATÉGIE 1.2

Modeler et enseigner l'éducation environnementale en utilisant une approche intégrée qui favorise la collaboration lors du développement des ressources et des activités.

ACTIONS

Le ministère de l'Éducation :

- fournira les ressources nécessaires pour appuyer l'enseignement des concepts et des pratiques liés à l'éducation environnementale;
- offrira des possibilités de perfectionnement professionnel visant le développement des compétences pédagogiques sur le terrain;
- intégrera, dans le cadre du lancement d'un programme-cadre révisé, l'éducation environnementale aux activités de formation spécifique à la matière en question, y compris la formation destinée au personnel enseignant en début de carrière;
- tiendra les facultés d'éducation au courant des attentes et des occasions d'apprentissage en matière d'éducation environnementale telles que spécifiées dans le curriculum de l'Ontario;
- encouragera les facultés d'éducation à inclure l'éducation environnementale dans leurs cours de formation initiale;

- favorisera la mise en commun d'idées et de ressources par l'entremise de la Banque de ressources éducatives de l'Ontario et de la Communauté d'@pprentissage Ontario;
- communiquera les résultats des thèmes de recherche axés sur les pratiques efficaces en matière d'éducation environnementale;
- augmentera, en collaboration avec d'autres ministères, les ressources pédagogiques disponibles sur les technologies vertes et les pratiques novatrices dans le domaine de l'éducation environnementale.

Les conseils scolaires :

- promouvront les possibilités de collaboration pour permettre au personnel scolaire de développer et de mettre en commun des activités, des approches intégrées ainsi que des projets de recherche-action visant l'éducation environnementale;
- encourageront les programmes interdisciplinaires novateurs axés sur l'environnement et comportant des activités sur le terrain.

Les écoles :

- créeront des occasions d'apprentissage qui aideront les élèves à comprendre les causes sous-jacentes, les multiples facettes ainsi que la nature dynamique des questions environnementales;
- mettront sur pied des communautés d'apprentissage professionnel afin de mettre en commun les pratiques efficaces et les stratégies qui favorisent l'apprentissage et l'enseignement dans le domaine de l'environnement.

2. L'engagement des élèves et les relations avec la communauté

Les élèves doivent participer activement à la préparation de leur avenir. L'engagement des élèves inclut la participation de tous les élèves à des activités compatibles avec une gestion responsable de l'environnement, l'expression de leurs points de vue dans la prise de décisions ainsi que leur implication significative au sein de l'école et de la communauté. L'éducation environnementale stimule l'engagement des élèves en mettant l'accent sur l'importance des liens entre l'action et la réflexion, entre les enjeux locaux et les enjeux mondiaux et entre les désirs et les besoins des gens.

L'engagement des élèves a des retombées positives sur leur réussite scolaire et leur motivation. Lorsque les jeunes deviennent des chefs de file dans leur école, ils se préparent à être des citoyens actifs dans leur communauté. Réciproquement, la communauté a également un rôle crucial à jouer pour ce qui est de créer des occasions d'éducation environnementale et des liens en la matière avec l'école. Des groupes communautaires peuvent mettre à profit leur expertise en proposant aux élèves un apprentissage par l'expérience et des activités liées à des carrières dans le domaine de la protection de l'environnement. Les occasions de réseautage et l'établissement de cybercommunautés sont d'autres pistes intéressantes pour stimuler l'engagement des élèves.

OBJECTIF

Intensifier l'engagement des élèves en favorisant leur participation active à des projets portant sur l'environnement et l'établissement de liens entre l'école et la communauté.

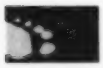

STRATÉGIE 2.1

Développer, chez les élèves, leur capacité de passer à l'action en ce qui concerne les questions environnementales.

ACTIONS

Le ministère de l'Éducation :

- intégrera à l'ensemble du curriculum des occasions pour les élèves d'agir de façon à promouvoir l'engagement civique en classe et à l'extérieur;
- facilitera la mise en commun des approches pédagogiques favorisant le développement des habiletés en matière de leadership chez les élèves;
- alignera l'éducation environnementale avec d'autres initiatives gouvernementales qui encouragent les élèves à trouver des solutions aux enjeux environnementaux selon les données contextuelles grâce à un processus décisionnel fondé sur des principes et appuyé sur une pensée critique;
- facilitera la mise en commun des projets de conseils scolaires, d'écoles et d'élèves de toute la province qui témoignent de leur engagement à l'égard de la gestion responsable de l'environnement;
- stimulera l'établissement de liens entre le système d'éducation formelle (p. ex., système scolaire) et le système d'éducation non formelle (p. ex., organismes non gouvernementaux).

Les conseils scolaires :

- encourageront la participation des élèves leaders à la conception de projets d'éducation environnementale au niveau du conseil scolaire;
- communiqueront à travers le conseil scolaire les projets entrepris par les écoles et les élèves, démontrant ainsi leur engagement envers une gestion responsable de l'environnement;
- encourageront l'apprentissage de savoirs liés à l'environnement pour tous les élèves que ce soit en classe ou à l'extérieur de la salle de classe;
- appuieront systématiquement les élèves au fur et à mesure qu'ils développent leurs habiletés et prennent des décisions ayant des retombées positives sur l'environnement.

Les écoles :

- encourageront la participation des élèves leaders à la conception du programme d'éducation environnementale au niveau de leur école;
- inciteront les élèves à enrichir leur apprentissage par l'entremise des technologies de l'information de manière à accéder à des ressources, à établir des liens avec les autres et à créer des cybercommunautés consacrées à des questions environnementales;
- encourageront la recherche-action favorisant l'établissement de partenariats et la mise en œuvre novatrice des concepts et des principes liés à l'éducation environnementale;
- fourniront aux élèves des occasions d'aborder des questions environnementales à la maison et sur le plan local ou mondial;
- collaboreront avec leur conseil d'école pour promouvoir l'éducation environnementale;
- inciteront les élèves à planifier des activités d'éducation environnementale destinées à tous les élèves;
- inciteront les élèves à participer aux activités d'éducation environnementale ayant lieu sur le terrain de l'école.

Projet d'aménagement linguistique sur un fond d'éducation environnementale

Le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest a conçu un projet qui découle de la politique d'aménagement linguistique (axes de la construction identitaire et de l'engagement communautaire) et qui s'intègre à l'initiative de soutien à l'éducation environnementale. Il s'agit plus précisément de stages en leadership visant, entre autres, la sensibilisation et l'engagement des élèves envers l'environnement. De plus, des projets variés qui ciblent la participation active des écoles ont vu le jour. Le compostage et l'économie d'énergie sont deux thématiques qui ont été explorées.

STRATÉGIE 2.2

Fournir du soutien aux leaders du système d'éducation afin de leur permettre de promouvoir l'engagement des élèves et la participation de la communauté.

ACTIONS

Le ministère de l'Éducation :

- concevra des outils de mise en œuvre qui permettront aux directeurs d'école de promouvoir une culture scolaire destinée à encourager la participation et la coopération des élèves à des activités écologiques dans la communauté;
- collaborera avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour s'assurer

que suffisamment d'attention est portée à l'éducation environnementale dans les lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle;

- collaborera avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour s'assurer que les cours menant à une qualification additionnelle appuient l'éducation environnementale;
- favorisera les possibilités qui permettent au personnel enseignant et aux élèves d'enrichir leurs connaissances sur les carrières dans le domaine de l'environnement;
- facilitera l'accès aux ressources éducatives relatives à l'environnement mises au point par les conseils scolaires et d'autres intervenants;
- tissera des liens avec d'autres ministères ou des agences gouvernementales afin de partager l'information concernant les ressources sur l'environnement à l'intention des élèves, du personnel enseignant et des parents;
- intégrera les références à l'éducation environnementale, s'il y a lieu, dans les guides du Ministère destinés aux comités de la participation des parents et aux conseils d'école.

Les conseils scolaires :

- offriront des expériences et des programmes communautaires tels que la Majeure Haute Spécialisation en environnement ou l'enseignement coopératif et des expériences de travail liés à l'éducation environnementale;
- encourageront leur comité de la participation des parents à fournir des conseils sur la mise en œuvre de l'éducation environnementale;
- feront connaître les ressources locales appuyant la sensibilisation aux questions environnementales ainsi que la protection de l'environnement, la conservation de l'énergie, la gestion des déchets, la protection de la biosphère et l'éducation en plein air;
- partageront des liens et des partenariats avec des organismes communautaires (p. ex., fermes, entreprises, industries, organismes sans but lucratif) afin d'aider à accroître l'engagement et la responsabilité au sein de la communauté élargie.

Repas sans déchets

Le Conseil scolaire catholique Franco Nord a mis sur pied un projet de distribution de trousses de repas sans déchets dans le cadre d'une campagne de réduction d'emballages à ses 14 écoles élémentaires. Un concours, lancé aux familles des élèves, a permis la création d'un slogan et d'un logo apparaissant sur tous les articles de la trousse qui comprend un contenant pour sandwich et goûters, une bouteille, un sac-repas en coton et un fourre-tout.

Les écoles :

- collaboreront avec les parents, le conseil d'école, les groupes communautaires et les autres intervenants en éducation pour promouvoir la sensibilisation à l'environnement et favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement;
- enrichiront et compléteront l'apprentissage des élèves réalisé en salle de classe par les possibilités d'expériences et d'activités appropriées à l'extérieur de la salle de classe, si cela convient (p. ex., restitution à l'état naturel de la cour d'école);

- inciteront les élèves à envisager des moyens de satisfaire aux exigences du service communautaire en abordant des problèmes environnementaux dans leurs communautés, et ce, conformément aux politiques du conseil scolaire.

3. Le leadership environnemental

« Si l'éducation environnementale intéresse l'ensemble du système d'éducation, les cadres supérieurs du système joueront un rôle clé dans le succès de la mise en œuvre de l'éducation environnementale en insistant sur son importance et en créant un cadre dans lequel elle sera appuyée, appréciée et considérée comme un résultat voulu en éducation pour tous les élèves. »

Ministère de l'Éducation de l'Ontario,
Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007, p. 11

En faisant appel aux principes d'écoresponsabilité dans leur propre fonctionnement, les organismes au sein du système d'éducation peuvent servir de modèles d'entreprises citoyennes aux yeux des élèves et de la communauté élargie et établir ainsi la continuité avec les messages écologiques véhiculés par le curriculum de l'Ontario.

Les leaders du système peuvent jouer un rôle essentiel en éducation environnementale en encourageant tous les membres de la communauté scolaire à adopter des comportements et des pratiques de gestion respectueux de l'environnement.

Les leaders du système sont également responsables du développement d'une politique d'éducation environnementale, guidée par la présente politique. Les leaders dans les écoles, quant à eux, ont un rôle essentiel à jouer dans l'alignement de leurs plans de mise en œuvre avec la politique de leur conseil scolaire.

Le leadership environnemental chez les francophones s'exprime par la visée de la politique d'aménagement linguistique : « Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes par un leadership éducationnel qui met l'accent sur les capacités à inciter des changements stratégiques contribuant à la pérennité de ces institutions et au développement durable de la communauté francophone. » (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique pour l'éducation en langue française, 2004*, p. 3) En s'inscrivant

dans le développement durable, les établissements d'enseignement de langue française énoncent par le fait même leur rapport avec l'environnement local dans lequel cette communauté évolue.

OBJECTIF

Accroître la capacité des leaders du système à mettre en œuvre des programmes d'éducation environnementale et des pratiques de gestion écologiques fondés sur des données probantes.

STRATÉGIE 3.1

Intensifier le niveau d'intégration de l'éducation environnementale aux politiques, aux procédures et aux plans stratégiques du conseil scolaire.

ACTIONS

Le ministère de l'Éducation :

- appuiera les conseils scolaires dans l'élaboration des politiques relatives à l'éducation environnementale fondées sur la politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario;
- intégrera les visées stratégiques de la PAL en matière de développement durable et communautaire dans sa vision de l'éducation environnementale;
- diffusera des outils de planification d'activités – y compris les activités de plein air – liées à l'éducation environnementale et se déroulant dans des milieux locaux;
- intégrera des initiatives liées à l'éducation environnementale à ses différents programmes de reconnaissance (p. ex., pour les élèves, le personnel enseignant, les parents, les leaders scolaires et les conseils scolaires);
- intégrera la sensibilisation à l'environnement et les pratiques respectueuses de l'environnement aux activités liées à la mise en œuvre du Cadre de leadership de l'Ontario pour les leaders scolaires et les leaders du système (p. ex., en se servant d'initiatives liées à l'environnement en tant qu'études de cas pour les ateliers de formation au leadership);
- encouragera l'alignement du matériel et des ressources pour l'éducation environnementale avec ceux utilisés pour d'autres initiatives telles que le développement du caractère, les écoles saines, le Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits, s'il y a lieu.

Les conseils scolaires :

- élaboreront ou passeront en revue leur politique d'éducation environnementale pour promouvoir la conscience de l'environnement ainsi que des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement;
- dans le cadre de leur processus d'élaboration et de mise en œuvre de politique :
  - mettront sur pied un comité de gestion et d'éducation environnementale à l'échelle du système;
  - traiteront comme prioritaire l'intégration de l'éducation environnementale à leur plan stratégique;
  - développeront et mettront en œuvre un plan pour l'intégration des pratiques environnementales durables dans leurs services opérationnels;
  - élaboreront un plan d'action sur l'éducation environnementale qui, chaque année, fera l'objet d'une révision, d'une mise à jour et d'une communication à tout leur personnel ainsi qu'aux conseillers scolaires;
  - passeront en revue leurs programmes de reconnaissance existants afin de déceler des possibilités d'y intégrer la reconnaissance pour le leadership environnemental;
  - intégreront des possibilités de formation en cours d'emploi liées à l'éducation environnementale aux programmes de perfectionnement professionnel de tous les groupes de personnel;
  - inciteront l'ensemble de leur personnel, le comité de la participation des parents, les élèves, les parents et les conseils d'école à adopter et à promouvoir les pratiques écoresponsables.

Les écoles :

- élaboreront ou passeront en revue leur plan de mise en œuvre de l'éducation environnementale de sorte qu'il s'aligne avec la politique du conseil scolaire à cet égard;
- envisageront la possibilité d'adopter des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement à leur niveau conformément à la politique du conseil scolaire, et ce, en tenant compte de l'opinion des membres de leur communauté scolaire à ce sujet;
- inciteront les membres de leur personnel à développer leurs connaissances et leurs compétences en éducation environnementale ainsi que des pratiques écoresponsables et favoriseront les occasions de mentorat;
- faciliteront la mise en commun de l'expertise et des connaissances de leur personnel par l'entremise de réseaux existants.

STRATÉGIE 3.2

Promouvoir des pratiques écoresponsables dans la gestion des ressources, du fonctionnement et des installations.

ACTIONS

Le ministère de l'Éducation :

- effectuera des recherches et fera connaître des modèles efficaces pour appuyer les conseils scolaires et les écoles dans la mise en œuvre de ses initiatives d'écologisation des écoles de l'Ontario (p. ex., conservation d'énergie, nettoyage écologique);
- appuiera la collaboration et le réseautage, identifiera des projets et élaborera des cadres et des modèles afin d'obtenir des pratiques de gestion plus écologiques dans le secteur éducatif;
- promouvra l'établissement de partenariats avec d'autres ministères ayant de l'expertise dans les domaines environnementaux afin de développer des stratégies et des ressources pour aider les écoles à mettre en œuvre les initiatives du ministère de l'Éducation en matière de l'écologisation des écoles.

Les conseils scolaires :

- mettront en œuvre des stratégies, des programmes et des procédures en vue de protéger et de préserver l'environnement tout en veillant à ce que les écoles et les lieux de travail soient sains et sécuritaires;
- établiront des pratiques d'achat écoresponsables tout en tenant compte des facteurs qualité, prix et service.

Les écoles :

- encourageront leur personnel à participer à des sessions de formation organisées à l'interne ou par le conseil scolaire sur les pratiques de gestion respectueuses de l'environnement et sur le rôle du personnel scolaire dans la préparation et la mise en œuvre du plan d'action de l'école ou du conseil scolaire;
- planifieront une approche écoresponsable en ce qui concerne la gestion des ressources et son fonctionnement général.

Ensemble, faisons une différence pour l'environnement

Le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien a créé un comité environnemental comprenant trois membres du service des bâtiments, deux membres des services pédagogiques 7-12, deux directions d'école, deux membres du personnel enseignant et un concierge pour étudier le plan de recyclage des écoles et du conseil scolaire. Un sondage a été mené auprès des écoles pour recueillir des données afin de préparer un plan pour le recyclage. De plus, dans chacune des écoles secondaires et de leurs écoles élémentaires nourricières, une équipe verte a été créée pour développer et mettre en œuvre le modèle d'*Ecoschools*. Finalement, quatre écoles secondaires ont participé à l'Envirothon franco-ontarien au Centre écologique du Canada à Mattawa.

LE SUIVI DES PROGRÈS

Les tableaux qui suivent présentent des exemples d'indicateurs qui sont liés aux objectifs, aux stratégies et aux actions de la politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario et qui peuvent être utilisés à la planification des étapes de la mise en œuvre et au suivi des progrès réalisés.

L'idée est d'appuyer les leaders du Ministère, des conseils scolaires et des écoles en leur offrant un aide-mémoire présentant des éléments clés qui sous-tendent la réussite de la mise en œuvre. Les conseils scolaires peuvent s'appuyer sur les renseignements et les données fournis par les indicateurs lors de leurs processus décisionnels. Ces indicateurs peuvent aussi être adaptés à une panoplie de situations locales et peuvent également être combinés avec des indicateurs liés à d'autres politiques, cadres stratégiques et programmes.

Les indicateurs donnés comme exemples dans les pages qui suivent sont regroupés en trois catégories qui décrivent :

- l'état de l'éducation environnementale au moment où la mise en œuvre débute,
- les appuis disponibles facilitant la mise en œuvre,
- les résultats accomplis à différentes étapes de la mise en œuvre.

Les indicateurs de ces trois catégories sont respectivement appelés indicateurs d'état, indicateurs de facilitation et indicateurs d'effets.

Les indicateurs d'état vous montrent où vous vous situez au début du processus – ce sont les données de référence contre lesquelles mesurer les progrès à venir.

	Ministère	Conseil scolaire	École
Indicateurs d'état	• Nombre de conseils scolaires ayant des politiques d'éducation environnementale • Type de perfectionnement professionnel offert • Nature des occasions d'apprentissage et des attentes liées à l'éducation environnementale se trouvant dans les programmes-cadres révisés • Type de ressources pédagogiques disponibles	• Partenariats qui existent au niveau de la communauté aux fins de l'éducation environnementale • Formation disponible en éducation environnementale • Ressources pédagogiques disponibles	• Type de pratiques de gestion écoresponsables à l'école • Type et nombre de ressources d'éducation environnementale se trouvant dans la bibliothèque de l'école et dans les salles de classe

Les indicateurs de facilitation identifient les appuis existants et fournissent des renseignements sur les processus et les activités déjà en place qui pourront faciliter la mise en œuvre. Ils sont de deux types : les indicateurs de contexte qui décrivent le contexte général d'appuis existants, et les indicateurs de processus qui décrivent le niveau de l'engagement du Ministère, du conseil scolaire, de l'école et des autres intervenants dans le processus.

	Ministère	Conseil scolaire	École
Indicateurs de contexte	• Ressources disponibles provenant d'autres ministères • Formation disponible	• Soutien accordé pour les ressources scolaires d'éducation environnementale ou pour l'écologisation des pratiques ou des installations	• Type de groupes communautaires pouvant appuyer la mise en œuvre à l'école
Indicateurs de processus	• Degré de participation des intervenants • Étendue de la formation déjà offerte • Degré d'engagement de groupes jeunesse • Existence de mécanismes de coopération interministérielle et entre le personnel de plusieurs directions du Ministère	• Degré de participation des intervenants et de la communauté élargie • Existence de comités d'éducation environnementale pour l'ensemble du conseil scolaire • Existence d'activités et de programmes utilisant le thème de l'éducation environnementale comme point d'ancrage	• Existence de comités d'éducation environnementale au niveau de l'école • Existence de projets du conseil des élèves en matière d'éducation environnementale • Degré d'engagement des groupes jeunesse

Les indicateurs d'effets servent à mesurer les résultats à court terme, à moyen terme et à long terme, et sont en général respectivement connus comme indicateurs de production, indicateurs de résultats et indicateurs d'incidence.

	Ministère	Conseil scolaire	École
Indicateurs de production	• L'éducation environnementale intégrée au processus de révision des programmes-cadres • L'éducation environnementale intégrée aux cadres et aux guides	• Politique sur l'éducation environnementale établie • Membres du personnel du conseil scolaire qui suivent une formation de perfectionnement professionnel liée à l'éducation environnementale • Comité établi au niveau du conseil scolaire pour se charger de la coordination de la mise en œuvre au sein du conseil	• Plan de mise en œuvre de l'éducation environnementale élaboré • Achats de ressources et de matériels considérés en se préoccupant des conséquences environnementales
Indicateurs de résultats	• Liste de pratiques des conseils scolaires créée pour la diffusion	• Plan de mise en œuvre existant revu, mis à jour et communiqué annuellement	• Recommandations faites par le conseil d'école à l'égard de la mise en œuvre • Ressources produites par les partenaires communautaires pour la planification des activités • Nombre en hausse de projets liés à l'éducation environnementale qui sont axés sur les élèves et qui ciblent l'action
Indicateurs d'incidence	• Leadership et engagement renforcés des élèves • Meilleur alignement obtenu entre des initiatives, ce qui se traduit par une amélioration des résultats pour tous les élèves	• Possibilités accrues pour les élèves en matière de leadership en éducation environnementale • Pratiques écoresponsables intégrées aux activités et au fonctionnement du conseil scolaire	• Pratiques écoresponsables intégrées aux activités scolaires et au fonctionnement de l'école • Élèves plus engagés dans l'éducation environnementale • L'éducation environnementale utilisée comme thème intégrateur dans la planification pour toute l'école

(Adapté de : *Table 2 : Understanding the Differences between ESD Indicator Types* de *Asia-Pacific Guidelines for Development of National ESD Indicators*, Bangkok, UNESCO, 2007, p. 37-39. Initialement publié par TILBURY, D. and S. Janousek, *Element 1 : Summary of Documented Experiences in Development of ESD Indicators & Element 3 : Networking in Expert Groups on ESD Indicators, Report submitted by the Australian Research Institute of Education for Sustainability to the Australian Government Department of the Environment and Heritage*, 2006.)

Conclusion

La participation communautaire et les partenariats dans l'ensemble du système

Le ministère de l'Éducation tient à collaborer avec des partenaires en éducation à travers l'Ontario pour concrétiser la vision de l'éducation environnementale et atteindre les objectifs principaux de la politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario. Le Ministère, les conseils scolaires et les écoles ont tous leur rôle à jouer dans ce projet.

La politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario répond au besoin de mettre en œuvre une approche unifiée et cohérente de l'éducation environnementale à travers toute la province.

L'élaboration de cette politique repose sur cinq principes clés :

1. L'éducation environnementale ne se préoccupe pas uniquement des problèmes environnementaux visibles, mais aussi de leurs causes sous-jacentes. De ce fait, elle met l'accent sur des valeurs personnelles et sociales et sur une gestion engagée de l'environnement;
2. L'engagement et le leadership des élèves représentent la clé de voûte de l'éducation environnementale;
3. La gestion par l'exemple implique un leadership qui intègre les éléments pédagogiques de l'éducation environnementale et ceux liés aux pratiques écologiques dans les processus de prise de décisions et les actions entreprises;
4. La mise en œuvre de l'éducation environnementale doit se faire au niveau local de façon à ce qu'elle soit pertinente et ait un sens pour nos communautés diversifiées;
5. L'intégration de l'éducation environnementale dans les écoles de l'Ontario est un processus à long terme, un processus continu qui évoluera au fil du temps.

Cette politique permettra aux jeunes de l'Ontario d'acquérir des habiletés, des connaissances et des perspectives qui leur donneront la possibilité de devenir des citoyens engagés et responsables sur le plan environnemental.

ANNEXE

Cette annexe présente les concepts liés à la vision de l'éducation environnementale.

CONNAISSANCES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'éducation environnementale devrait fournir à l'élève des possibilités d'apprentissage sur :

- les ressources de la planète, notamment la terre, l'eau, les minéraux et l'air, ainsi que leurs caractéristiques et leur rôle de soutien à la vie;
- la nature et la santé d'écosystèmes et de biomes ainsi que leur interdépendance dans la biosphère;
- la dépendance des humains sur les ressources environnementales leur permettant de vivre et de se nourrir;
- les caractéristiques évolutives des sociétés humaines, y compris celles fondées sur le nomadisme, la chasse, la cueillette, l'agriculture ou l'industrie ainsi que la société post-industrielle, et leurs répercussions respectives sur le milieu naturel;
- le rôle des sciences et de la technologie dans l'évolution des sociétés et les répercussions de diverses technologies sur l'environnement;
- le processus d'urbanisation et les implications de la déruralisation;
- les interrelations des enjeux politiques, économiques, environnementaux et sociaux dans le monde actuel;
- la collaboration à l'échelon national et international afin de trouver des solutions à des problèmes écologiques communs et de mettre en œuvre des stratégies menant à un avenir plus durable.

HABILETÉS PROMUES PAR L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

L'éducation environnementale devrait permettre à l'élève :

- de définir des concepts fondamentaux tels que l'environnement, la communauté, le développement et la technologie, puis d'appliquer ces définitions dans des contextes à l'échelon régional, national et mondial;
- de recourir à un éventail de ressources et de technologies et à des habiletés en communication pour répondre aux questions relatives à l'environnement;
- de développer les habiletés en résolution de problèmes, la pensée critique et la pensée créative, incluant la capacité de raisonnement et l'application de la logique, l'utilisation de l'abstraction, l'identification des relations et des rapports entre idées et enjeux, pour ensuite tester les idées en fonction d'information nouvelle, d'expériences et de croyances personnelles;
- de négocier pour établir un consensus quand il existe des opinions divergentes;
- de détecter et d'évaluer des préjugés ainsi que divers points de vue;
- de reconnaître le besoin d'intégrer la perspective écologique dans les modèles décisionnels.

ATTITUDES PROMUES PAR L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

L'éducation environnementale devrait permettre à l'élève :

- d'apprécier la résilience, la fragilité et la beauté de la nature et de respecter la place et la fonction de tous les êtres vivants de l'écosystème planétaire;
- de comprendre que la vie humaine dépend des ressources limitées de la planète;
- de saisir le rôle de l'ingéniosité humaine et de la créativité individuelle dans la survie et le développement durable;
- d'apprécier les points de vue des autres et de se préparer à l'éventualité de devoir changer d'avis ou de conduite, si cela convient (p. ex., comprendre et respecter les savoirs traditionnels des peuples des Premières nations, Métis et Inuits);
- de reconnaître les difficultés auxquelles se heurtent les humains dans la définition et la mise en œuvre des processus nécessaires pour que l'environnement soit durable;
- d'acquérir un sens de l'équilibre dans les décisions qui comportent des priorités divergentes;
- de garder espoir et de demeurer optimiste face à l'avenir.

(Adapté de : L'éducation au service de la Terre, *Résultats d'apprentissage*, http://www.lsf-lst.ca/fr/teachers/learning_outcomes.php.)

LIENS AVEC L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

L'élève à l'école de langue française :

- apprend les concepts liés à l'environnement et les enjeux environnementaux auxquels se heurtent les communautés francophones;
- comprend les référents historiques et culturels des francophones en matière d'environnement;
- partage ses inquiétudes face aux enjeux planétaires et propose des solutions locales adaptées (à l'école, dans sa famille et dans sa communauté) qui réduisent l'empreinte écologique (en mettant en place un projet de repas sans déchets, par exemple);
- participe à des projets qui font le lien entre l'animation culturelle et l'environnement;
- promeut la protection de l'environnement, le recyclage et la réutilisation des matériaux auprès des membres de sa famille, de sa communauté scolaire et la communauté élargie;
- s'engage dans des projets communautaires où les enjeux environnementaux, sociaux et économiques sont pris en considération;
- s'engage à contribuer à créer des réseaux francophones de protection de l'environnement.

Les exemples figurant dans les encadrés décrivent les projets financés par le ministère de l'Éducation par l'intermédiaire du Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'Ontario.

Imprimé sur du papier recyclé
08-325
ISBN 978-1-4249-9020-7 (imprimé)
ISBN 978-1-4249-9021-4 (PDF)
ISBN 978-1-4249-9022-1 (TXT)
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009